Assemblée Plénière CESER AURA - 24 mars 2025

Intervention CFDT – CGT

Les monoparentalités en Auvergne – Rhône-Alpes : enjeux d'inclusion

Monsieur le Président , Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

Ce rapport qui nous est présenté se situe dans un contexte de prise de conscience des politiques de la situation des familles monoparentales dans notre pays. Et c'est logiquement, que la commission 5 s'est penchée sur ce sujet d'actualité.

Pour rappel, dans la région Auvergne – Rhône-Alpes, les familles monoparentales représentent 14,6 % des familles et sont le plus souvent exposées à la pauvreté (25,7 %) et à la précarité. Dans 80 % des cas, la mère est le parent de la famille.

Si cette contribution balaye largement le sujet dans toutes ces dimensions et apporte des propositions concrètes par ses préconisations, il convient cependant de s'attarder sur quelques points :

1) <u>L'égalité femmes - hommes et professionnelle</u>

   On ne peut s'empêcher de penser qu'il y a une corrélation entre cette problématique et la situation des familles monoparentales.

   Depuis 1946, l'égalité femme - hommes est un principe constitutionnel. Pour garantir cette égalité et particulièrement l'égalité professionnelle, de nombreuses lois successives ont été votées. La dernière loi est datée du 24 décembre 2021 pour l'égalité économique et professionnelle.

   Pourtant les inégalités persistent :

   - Dans les responsabilités familiales. Celles-ci restent globalement celles des femmes. Selon un rapport du HCEFH de 2025, 80 % des femmes s'occupent de la cuisine et du ménage au moins deux heures par jour contre 36 % des hommes et 83 % des mères s'occupent des rendez-vous médicaux de leurs enfants. Rares sont les hommes qui modifient leurs activités professionnelles à la naissance d'un enfant.
   - -Dans la nature du métier. 10 familles professionnelles sur 87 concentrent 50 % des femmes qui travaillent et plus particulièrement dans les métiers de service, du soin et de l'accompagnement.
   - Dans le revenu salarial net où les écarts moyens entre hommes et femmes sont de 28,3 % tout diplôme confondu et sans diplôme (INSEE 2022).

2) <u>La garde des grands enfants</u>

   L'étude de l'INSEE précise que les femmes se concentrent dans les métiers du soin, des services et de l'accompagnement. Par ricochet, celles qui sont en situation de monoparentalité exercent aussi ces métiers qui en plus d'être mal rémunérés, se caractérisent par des horaires atypiques (horaires coupés, de nuit, très tôt le matin, tard le soir, les week-end …).

   Il n'est donc pas rare, de connaitre dans nos entourages professionnels, des enfants de 10, 11, 12 ans rester seuls à la maison la nuit entière, le soir ou le matin avant d'aller à l'école quand leur mère travaille. Car les différents modes de garde ne sont pas adaptés pour ces horaires ou trop couteux pour le parent isolé. Pour un enfant ou un jeune adolescent, le fait d'être souvent seul sans adulte à la maison ou hors de la maison l'amène à être mature beaucoup plus tôt ou parfois à de mauvaises fréquentations.

3) <u>L'accompagnement social</u>

   La digitalisation de l'accès aux services publics a, certes, permis une facilité d'accès à certaines prestations pour des publics particuliers. Néanmoins, des auditions ainsi que l'étude de l'INSEE en 2021 ont permis de réaffirmer la nécessité de l'accompagnement social des familles monoparentales, notamment celles en

situation de précarité. L'accès au logement, à la mobilité, à l'emploi, notamment dans les secteurs ruraux, est souvent entravé et l'isolement social important. Le besoin de soutien à la parentalité dans le cadre d'accompagnements individuels et collectifs est pointé et doit être conforté dans le cadre des politiques publiques.

Et pourtant au vu de toutes ces difficultés auxquelles sont confrontées les familles monoparentales, il est important de redire ici, que la condition de monoparentalité n'a aucune incidence sur la structuration et le bien-être des enfants. Le regard porté sur ces familles est plus néfaste que leur structure même. Ce sont la précarisation, les inégalités sociales économiques et professionnelles qui vont entraîner des conséquences notables sur les conditions d'existences des enfants issus de familles monoparentales et de leur parent.

De plus, les familles monoparentales, du fait de leur exposition plus importante à la précarité et à la pauvreté ,subissent de plein fouet les contraintes sociales et le manque d'accès à des services publics de qualité qu'il s'agisse d'accès à la santé, aux aides sociales, au logement voire à l'hébergement. Les baisses budgétaires, à l'œuvre dans le service public en général, rendent encore plus difficile la vie pour bon nombre de ces familles, de ce fait elles peuvent avoir un sentiment d'insécurité accru. Des politiques publiques renforcées permettraient de palier davantage à ces situations. Par ailleurs, de nombreux exemples cités dans ce rapport nous montrent le rôle fondamental des associations de l'économie sociale et solidaire dans ce cadre et les baisses de subventions du Conseil Régional ne vont pas dans le bon sens.

En conclusion, nous sommes satisfaits du travail mené et nous remercions particulièrement Benoit Thirion pour son travail colossal, le Président et nous saluons la qualité d'investissement des conseillers de la commission 5.

Les organisations CFDT, CGT voteront donc favorablement cette contribution.